

Fonds Régional de Garantie Occitanie

Volet général

Objet	Permettre, par la mise en œuvre d'une garantie renforcée , le financement des programmes d'investissement des entreprises régionales dans le cadre de leurs projets de création , de transmission-reprise , de développement , d' innovation et de renforcement de leur structure financière .
Bénéficiaires	<p>TPE et PME selon la définition européenne, quelle que soit leur forme juridique, éligibles à la garantie initiale de Bpifrance, exerçant l'essentiel de leur activité en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ou s'y installant.</p> <p><u>Secteurs d'activité éligibles¹</u> Industrie (y compris agroalimentaire), services à l'industrie et services aux entreprises, artisanat de production, production d'énergie renouvelable, tourisme (hôtellerie-restauration, y compris hôtellerie de plein air, centres de vacances et de loisirs), transport de marchandises ou de biens pour le compte des entreprises, bâtiment et travaux publics, commerce de gros interindustriel. A titre ponctuel : autres secteurs d'activité présentant un intérêt économique régional, sur décision conjointe de la Région et de Bpifrance.</p>
Modalités	<p><u>Concours garantis</u> Prêts à long et moyen terme (y compris contrats de développement transmission), crédits-bails mobiliers et immobiliers, cessions-bails, locations financières (à l'exclusion de la location simple), cautions bancaires liées à un crédit-vendeur.</p> <p>Bpifrance instruit la demande de garantie présentée par la banque partenaire. La décision d'accorder la garantie est prise par Bpifrance après avis d'un représentant de la Région.</p>
Conditions Financières	<p>La quotité globale de garantie qui s'applique au capital restant dû du crédit est au maximum de 70%.</p> <p>La commission de garantie varie de 0,98% à 1,05% maximum, en fonction de la finalité du projet.</p>

¹ Les activités d'intermédiation financière, de promotion et de location immobilières, les entreprises agricoles réalisant un chiffre d'affaires de moins de 750 K€, les activités sous enseigne et les entreprises en difficultés au sens de la réglementation européenne sont exclues.

Partenariat	La garantie renforcée apportée par le Fonds Régional de Garantie Occitanie fait l'objet d'un partenariat et d'une contribution financière de la Région Occitanie / Pyrénées–Méditerranée, permettant de porter la couverture en garantie jusqu'à 70%.
Contact	Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : laregion.fr